

Prescrire, organisme de formation

Régulièrement, des abonnés questionnent l'équipe Prescrire à propos de son activité de formation. Voici, en résumé, ce qu'il paraît souvent utile de savoir.

Revue de formation, Prescrire est publié par un organisme... de formation.

À la base de ce que propose l'équipe Prescrire, il y a *Prescrire*, la revue de formation mensuelle. C'est le socle. Elle concourt à l'actualisation de vos connaissances, et elle est éditée par l'Association Mieux Prescrire (AMP), association de formation permanente à but non lucratif.

En France, l'AMP est enregistrée auprès des autorités compétentes en tant qu'organisme de formation.

3 programmes de formation permanente par la lecture

Outre la revue *Prescrire* et sa version en anglais *Prescrire International*, *Prescrire* propose trois programmes de formation permanente par la lecture et les tests de lecture :

- le *Test de Lecture mensuel Prescrire*
Complément de la lecture des numéros de la revue, il renforce mensuellement la mémorisation des informations importantes ;
- le programme *Les Thématiques Prescrire*
S'appuyant sur des sélections thématiques de textes, il permet de faire le point sur un domaine important de la pratique ;
- la *Formation Prescrire Infirmière*
Destinée spécialement aux professionnels des soins infirmiers, et s'appuyant sur des fiches pédagogiques mises en ligne, elle permet un enrichissement des connaissances cliniques.

3 programmes d'Amélioration des pratiques professionnelles

Prescrire propose aussi trois programmes - en ligne - qui, au-delà du perfectionnement des connaissances, permettent d'analyser sa pratique, dans le but de l'améliorer :

- *Question de Pratiques*
Autour d'un thème défini chaque année (deux thèmes au choix), ce programme conjugue analyse individuelle de sa pratique à partir

de critères de qualité solides, renforcement des connaissances et partage d'expériences ;

– *Médicaments en Questions*

Pour mieux prendre en charge et si possible éviter les effets indésirables des traitements médicamenteux. Ce programme associe analyse individuelle de la pratique, mise à jour régulière des connaissances et partage d'expériences ;

– *Éviter l'Évitable*

Avec *Éviter l'Évitable*, inclus dans l'abonnement à *Prescrire*, vive la pédagogie par le repérage et l'analyse des erreurs !

À noter : les signalements analysés de manière confidentielle sont rendus anonymes, permettant le partage d'expériences avec l'ensemble des abonnés, à l'occasion de textes publiés dans la revue.

Satisfaire à son obligation de DPC en s'appuyant sur Prescrire

En France, la Haute autorité de santé (HAS) a diffusé une liste de méthodes et de modalités pour les programmes de Développement professionnel continu (DPC). Programmes pluriprofessionnels, *Question de Pratiques* et *Médicaments en Questions* prennent en compte ces méthodes. L'AMP (c'est-à-dire *Prescrire*) est enregistrée par l'Organisme gestionnaire du DPC, l'OGDPC, en tant qu'organisme de DPC. Et *Prescrire* est évalué favorablement par les commissions scientifiques des pharmaciens, des médecins et des professions paramédicales. À condition que vous soyez infirmier, médecin ou pharmacien et validiez votre participation (en fonction des critères requis pour chacun des deux programmes), ces deux programmes vous permettent donc de satisfaire à votre obligation de DPC.

Particularité : en cohérence avec sa politique d'indépendance et de financement par les abonnés, *Prescrire* ne perçoit aucune somme d'argent de la part de l'OGDPC. En revanche, *Prescrire* accompagne les participants dans leur démarche de demande d'indemnisation du temps passé, auprès de l'OGDPC, en fournissant à l'organisme les pièces administratives nécessaires.

Pour en savoir davantage sur les formations Prescrire, rendez-vous sur le site internet <http://formations.prescrire.org> !